

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_74
Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : **Demande de financement d'investissements exceptionnels 2020**
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Subvention DREAL 2020

Par la suite d'une convocation en date du 18 novembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 24 novembre 2020 à 17 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017
- Le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- La convention signée en date du 7 juillet 2029 qui conforte le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et qui précise les missions du PNR du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion ;
- La notification de la DREAL sur les possibilités d'investissements exceptionnels 2020 destinées à la gestion de la réserve naturelle de Ristolas Mont Viso pour un montant de 15 000 €.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 005-250500600-20201124-2020_74-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_74
Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : **Demande de financement d'investissements exceptionnels 2020**
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Subvention DREAL 2020

Considérant :

- Que les financements pouvant être obtenus pour des actions d'investissement sont opportuns et permettront de réaliser des opérations prévues par le plan de gestion II et de doter la réserve naturelle de matériel nécessaire aux missions confiées par l'Etat au Parc du Queyras ;

Le Comité syndical, réuni le 24 novembre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00 Pour : 26
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	01	

D'approuver ou d'engager la demande de subvention d'investissements exceptionnels 2020 auprès de la DREAL PACA

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation des opérations permises par la subvention d'investissement exceptionnel 2020 attribuée par la DREAL PACA, précisées ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Objectifs et opérations du plan de gestion	Recettes prévisionnelles	
Acquisition de matériel de progression sur neige et de sécurité pour un 4 ^e agent	1 600 €	III.3	Investissement exceptionnel 2020 DREAL-Etat	15 000 €
Acquisition de matériel de sécurité pour les suivis hivernaux : doudounes pour 4 agents	1 000 €	III.3		
Clôture de mise en défens temporaire de l'habitat à Salamandre de Lanza au Vallon du Faïto	3 500 €	II.3 – SE07 III.3 – SE39		
Loupe binoculaire	900 €	V.1		
Inventaire des orthoptères comme espèces indicatrices de l'utilisation pastorale	8 000 €	V.1 – SE19		
Total	15 000 €		Total	15 000 €

De solliciter la DREAL PACA pour obtenir les financements nécessaires et destinés à couvrir les dépenses des opérations prévus.

D'autoriser le Président ou la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC



DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_74
Date de convocation : 18 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201124-2020_74-DE

Objet : **Demande de financement d'investissements exceptionnels 2020**
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Subvention DREAL 2020